



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**  
Séance du 14 mars 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

**Présents :** COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, ISNARD Claude

**Absents :** LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore

**Excusés :** FRAYSSIGNES Patrick

**Représentés :** BOUSQUET Christophe représenté par COSTES Michel

**Secrétaire :** GAULTIER de KERMOAL François

Date de la convocation : 29 février 2024    Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

**OBJET : SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

**Vu** le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet « **RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES** » dont le coût prévisionnel s'élève à 2 160 050.50 € HT soit 2 592 060.60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département de l'Aveyron.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : **Coût des travaux** : 2 160 050.50 € HT

Assistance au Maître d'œuvre	32 850.00
Maîtrise d'œuvre	205 722.50
Étude de faisabilité pompe chaleur	3 600.00
Mission coordination santé	5 560.00
Relevé topographique	4 750.00
Diagnostic Radon	350.00
Diagnostic Amiante, Plomb...	3 200.00
Mission CT	11 720.00
Étude G2	9 798.00
Travaux	1 882 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 160 050.50</b>

**Financement :**

	<b>Objet</b>	<b>Montant éligible</b>	<b>%</b>	<b>Subvention demandée</b>
<b>DETR</b>	Extension, études, bâtiments modulaires, extérieurs	929 550.50	40%	371.820.20
<b>FONDS VERT</b>	Réhabilitation, désamiantage, chauffage géothermie	1 250 500.00	40%	500 200.00
<b>REGION OCCITANIE</b>	• Accessibilité	20 000.00	25%	5 000.00
	• Équipement cuisine	32 000.00	25%	8 000.00
	• Rénovation énergétique	262 000.00		50 000.00
<b>ADEME</b>	• Étude faisabilité géothermie	3 600.00	80%	2 880.00
	• Travaux chauffage	119 000.00	30%	35 700.00
<b>DEPARTEMENT DE L'AVEYRON</b>	• Totalité du projet	2 160 050.20	15%	324 007.58
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	•			862 442.72

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant 15 mois à compter de juillet 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base,
  - 1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée ;
  - 1.2. La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
  - 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,
  - 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus,
  - 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,
  - 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).
  - 1.7. Relevé d'identité bancaire original,
  - 1.8. Numéro SIRET de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour dont 2 par procuration,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*

## DECIDE

- APPROUVE le projet « REABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE LES CHÊNES »
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus
- SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Aveyron,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès  
Les jour, mois et an susdits  
Monsieur COSTES Michel (Maire)

GAULTIER de KERMOAL François  
(Secrétaire de séance)



